

DÉLIBÉRATION N° 2

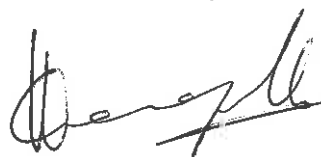
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 20 NOVEMBRE 2013**

Vu le décret n° 97-1181 du 24 décembre 1997 modifié, portant statut de l'Etablissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son art.16 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 4 avril 2013.

Fait à Montreuil, le 20 novembre 2013

La présidente,



Hélène CROCQUEVIEILLE

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPA LA MASSE DES DOUANES DU 4 AVRIL 2013

Participants

Sous la présidence de Mme Hélène CROCQUEVIEILLE, Directrice générale des douanes et droits indirects, présidente de l'EPA la Masse des Douanes, participent à la réunion :

LES REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

Mme Anne CORNET	Vice-Présidente, Sous-directrice, sous-direction B
Mme Marie-Christine LANGLAIS	Administratrice civile, chef du bureau B3
Mme Sandrine LE GALL	Administratrice civile, chef du bureau A1
Mme Katell GUIZIOU	Administratrice civile, chef du bureau E1
M. Christophe CUIDARD	Administrateur des douanes, chef de la CCG
M. Philippe GALY	Administrateur général des douanes, à la direction interrégionale d'Ile-de-France
M. Jean CHEVEAU	Administrateur général des douanes, à la direction interrégionale de Lille
M. Gérard CANAL	Administrateur supérieur des douanes, à la direction interrégionale de Rouen
M. Eric DUPONT-DUTILLOY	Administrateur supérieur des douanes, à la direction interrégionale de Nantes
M. Gérard SCHOEN	Administrateur général des douanes, à la direction interrégionale à Metz
M. Joël QUINIOU	Administrateur supérieur des douanes, Chef de l'ENBD à La Rochelle

LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL :

<i>Représentants</i>	<i>Qualité</i>	<i>Syndicat</i>
M. Roger MARTEAU	Titulaire	CFDT
Mme Isabelle PRADERE	Titulaire	CFDT
M. Frédéric DECOUT	Suppléant remplace le titulaire	CFDT
Mme Lydie MAJORAL	Titulaire	SNAD-CGT
M. Jacky KARPOUZOPOULOS	Titulaire	SNAD-CGT
Mme Mathilde MORIVAL	Suppléante remplace le titulaire	SNAD-CGT
Mme Marie-Jeanne CATALA	Titulaire	FO
M. Jean-François REAL	Titulaire	SNCD
Mme Fabienne LAURENT	Titulaire	SOLIDAIRES-Douanes
M. Nacer KHALDI	Titulaire	SOLIDAIRES-Douanes
Mme Annie BENEDETTI	Titulaire	UNSA-Douanes
M. Romain DESPOUY	Titulaire	UNSA-Douanes

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

M. Pierre DEPROST, Inspecteur général des finances
Mme Jeanne-Marie ALBERT, chargée d'étude au contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM)
M. Philippe DEFINS, Sous-directeur, chef de l'inspection des services
Mme Nicole DIFEDE, Administratrice des douanes à l'inspection des services
M. Luc COPER, Administrateur supérieur des douanes à l'inspection des services
M. Romain VALLIER, Auditeur à l'inspection des services

POUR L'EPA LA MASSE DES DOUANES :

M. Hervé HULIN, Administrateur civil, directeur de l'établissement
Mme Magali ROBERT, Inspectrice principale 2^{ème} cl., adjointe au directeur de l'établissement
M. Michel BOUDET, Administrateur supérieur des douanes, agent comptable principal
M. Roger COMBE, Directeur des services douaniers, responsable de l'agence comptable centralisée
Mme Violette ANTRICH, Inspectrice principale à la DGFIP, affectée à l'ACC
M. Francis RINKEL, Inspecteur régional 1^{ère} cl. à l'agence comptable centralisée
Mme Catherine CHEVAILLER, Inspectrice régionale 2^{ème} cl. au service central
Mme Pascale BRIZIO, Inspectrice régionale 3^{ème} cl. au service central
M. Philippe THION, Inspecteur au service central
Mme Céline SAINT-CRICQ, Inspectrice au service central
M. Guilhem VALAX, Inspecteur au service central
Mme Catherine SALMOCHI, Contrôleuse principale au service central

EN QUALITÉ DE SUPPLÉANTS ET D'EXPERTS :

Pour la CFDT

Mme Annick SICARD, suppléante
M. Patrice CAMBRAYE, expert

Pour la CGT

M. Serge BORTOLOTTI, suppléant
Mme Sandrine DAMAR, experte

Pour FO

M. Martin TOLOSA, expert

Pour le SNCD

Mme Amandine SERRA, suppléante
Mme Flora TELLIER, experte

Pour SOLIDAIRES-Douanes

M. Gérald MANCELL, expert
Mme Fabienne MONTERSINO, experte

Pour UNSA-Douanes

M. Vincent THOMAZO, suppléant

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 4 AVRIL 2013**

I. POINTS DONNANT LIEU A DELIBERATION

• **POINTS GÉNÉRAUX**

- Approbation de l'ordre du jour du présent conseil d'administration (*délibération n° 1*)
- Approbation du PV du CA du 13 novembre 2012 (*délibération n° 2*)
- Approbation du rapport annuel d'activité 2012 (*délibération n° 3*)

• **POINTS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS**

- Approbation de la reconduction de la convention de réservation signée avec la société PARME, pour 15 logements meublés, répartis sur l'ensemble du territoire national (*délibération n° 4*)
- Approbation de la passation d'une convention de réservation auprès de Paris Habitat pour un logement sis boulevard Davout à Paris 20ème (*délibération n° 5*)

• **POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS**

- Approbation du compte financier 2012 (compte-rendu de la CAVC) (*délibération n°6*)
- Affectation du résultat net comptable de l'exercice 2012 (*délibération n°7*)
- Approbation de la décision modificative n° 1 au budget primitif 2013 (*délibération n°8*)
- Approbation de l'utilisation du CAS 2012 (*délibération n°9*)
- Admissions en non valeur (*délibération n°10*)
- Remise gracieuse (*délibération n°11*)

II. POINTS D'INFORMATION

• **POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS**

- Le nouveau cadre budgétaire et comptable des opérateurs et des EPN.
- Le dispositif de contrôle interne comptable et financier.

La séance est ouverte à 9h40 par Mme Hélène CROCQUEVIELLE, présidente du conseil d'administration de l'établissement public administratif « la Masse des douanes », qui constate que le quorum est atteint.

M. Guilhem VALAX est désigné secrétaire de séance et Mme Fabienne LAURENT (SOLIDAIRES-Douanes),

secrétaire-adjointe.

Avant d'aborder les points de l'ordre du jour, la présidente demande aux représentants des organisations syndicales s'ils souhaitent faire une déclaration préalable.

Mme Isabelle PRADERE pour la CFDT, Mme Marie-Jeanne CATALA pour FO et le SNCD (déclaration préalable commune), M. Nacer KHALDI (SOLIDAIRES-Douanes), Mme Mathilde MORIVAL (CGT), donnent lecture des déclarations préalables annexées au présent procès-verbal et numérotées de 1 à 4.

M. THOMAZO (UNSA-Douanes) intervient en propos introductifs :

il souhaite au nom de l'UNSA-Douanes la bienvenue à la nouvelle présidente de l'EPA MASSE et se félicite de la qualité du travail et des échanges avec le service central. Il déclare ensuite que la Masse des Douanes, héritage des anciens, est une institution à laquelle les douaniers sont attachés et précise que l'UNSA-Douanes fera le maximum pour que cet héritage perdure dans le temps.

L'UNSA-Douanes attire par ailleurs l'attention sur quelques points :

- Le retour du CAS : M. THOMAZO souligne que les bâtiments remis aux domaines ne sont pas des locaux administratifs mais des biens hérités de la Masse des Douanes. Il est par conséquent scandaleux, pour l'UNSA-Douanes, de ne pas avoir un retour à 100% des produits de cession. L'UNSA-Douanes souhaite que la présidente agisse dans ce sens.

- L'UNSA-Douanes réitère son souhait de voir les retraités des douanes considérés comme des douaniers actifs par l'EPA et non comme des tiers.

- L'UNSA-Douanes souhaite par ailleurs que se poursuive la remise en état de la totalité du parc et que les gros dossiers comme celui de la Joliette aboutissent.

La Présidente du conseil d'administration remercie les organisations syndicales pour leur clarté dans la lecture de leurs déclarations liminaires et propos introductifs.

Elle rappelle par ailleurs l'importance des objectifs poursuivis par la Masse des Douanes et affirme, en cette première présidence de conseil d'administration, être consciente de l'ampleur des missions qui incombent à l'établissement.

En réponse aux inquiétudes manifestées par plusieurs organisations syndicales face à la pénurie de logement en Ile-de-France, à l'augmentation des loyers, aux difficultés pour engager les travaux pour la rénovation de certaines cités ou encore à la baisse de certaines subventions, la présidente affirme la nécessité de faire preuve de volontarisme et de modestie.

Elle rappelle que dans un contexte budgétaire contraint, qui ne permet plus de demeurer sur un schéma de développement et de croissance, certains choix devront être opérés afin d'assurer la défense des missions prioritaires, à travers notamment l'approche du projet stratégique.

A l'issue de ces remarques préliminaires, la présidente propose d'aborder les différents points de l'ordre du jour.

I - POINTS DONNANT LIEU À DÉLIBÉRATION

1. POINTS GÉNÉRAUX

- **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente rappelle que l'ordre du jour se compose de deux parties : une partie relative aux points donnant lieu à délibération et une partie relative aux points d'information.

Elle indique en outre que la délibération ayant trait aux nouvelles règles relatives à la nomination et aux fonctions de responsables de cité (ex-délibération n°6 proposée à la commission restreinte du 21 mars 2013), a été retirée de cet ordre du jour à la demande des organisations syndicales, exprimée lors de la commission restreinte. Ce point fera l'objet d'un groupe de travail en juin 2013.

La présidente soumet à l'approbation des membres du conseil l'ordre du jour (délibération n° 1) remanié.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES, UNSA.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité : l'ordre du jour est approuvé.

• **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 13 novembre 2012**

Ce procès verbal ne suscitant aucune remarque, la présidente soumet au vote la délibération n° 2.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, UNSA.

Ne participent pas au vote : SOLIDAIRES.

La délibération n° 2 est adoptée : le procès-verbal du conseil d'administration du 13 novembre 2012 est approuvé.

Explications de vote :

Mme LAURENT, de SOLIDAIRES DOUANES, explique que son organisation n'ayant pas participé à ce CA, ne saurait voter cette délibération.

• **Approbation du rapport annuel d'activité 2012**

La présidente invite M. HULIN à présenter le rapport annuel d'activité 2012.

M. HULIN commente les éléments du rapport annuel d'activité 2012 : organisation, gestion administrative, ressources humaines, données relatives au parc de logements, éléments financiers.

Il rappelle les événements marquants de l'année 2012 pour l'EPA Masse des Douanes en termes d'organisation, notamment la tenue et l'animation, pour la première fois, du Comité Technique (CT) et du Comité Hygiène et Sécurité (CHSCT), ainsi que la mise en place de l'achèvement du dispositif de resserrement du réseau ordonnateur au 1^{er} janvier 2013.

M. HULIN présente les éléments statistiques du rapport d'activité : effectifs mis à disposition de l'EPA Masse, état du parc de logements domanial et locatif, taux d'occupation et d'inoccupation des logements, nombre de demandes de logements et d'agents demandeurs, profil des agents demandeurs par catégorie, taux de satisfaction des demandes de logements en Ile-de-France et dans les autres régions, typologie des logements sollicités et obtenus, etc.

Il insiste sur la stabilité du prix moyen du loyer par logement (332 €), en très légère hausse depuis 2008 (6,4%) et remarque que ce montant reste attractif dans un contexte de crise du logement.

M. HULIN commente par ailleurs la hausse du montant moyen des travaux par logement (plus de 130% depuis 2008) et met en exergue l'importante augmentation des dépenses de programmation immobilière (PI) qui ont enregistré un taux de réalisation record en 2012 (6,7 M€ de dépenses de travaux et études mandatées, soit une hausse de plus de 19% par rapport à 2011). Il rappelle ainsi les opérations de grande ampleur programmées au titre de la PI 2012 selon un calendrier pluriannuel, notamment la rénovation globale de la cité de La Rochelle, la rénovation de la cité de la Trinité, de la cité du Havre ou encore la rénovation des bâtiments J et E de la cité de la Joliette.

La présidente sollicite les représentants du personnel sur des remarques éventuelles sur ce rapport d'activité.

Mme MORIVAL (SNAD-CGT) souhaite avoir confirmation de l'organisation d'une formation des élus, consacrée entre autres à la partie budgétaire et aux marchés, suite aux élections du mois de mai 2013.

M. HULIN confirme qu'une formation de base des nouveaux élus issus des élections de mai 2013, sera bien organisée, sur trois ou quatre thématiques représentatives de l'activité Masse (droits et obligations bailleurs-locataires, marchés publics, questions juridiques, aspects financiers).

Mme DAMAR (experte SNAD-CGT) demande un complément d'informations sur les travaux de rénovation de la cité du Havre. Elle souhaite savoir s'il sera possible notamment de disposer d'un échéancier et d'un métrage précis des opérations à effectuer, dans le cadre de la relation contractuelle avec la maîtrise d'œuvre.

M. HULIN confirme qu'un métrage précis de ces travaux est nécessaire préalablement au lancement des opérations et que celles-ci débiteront à partir du mois de juillet 2013. Ce métrage est en cours.

M. MANCELL (SOLIDAIRES-Douanes) demande si le défaut de métrage ne concerne que la cité du Havre ou bien s'il s'agit d'un problème général.

M. HULIN confirme la généralité du problème. Il souligne qu'il importe de mettre à jour progressivement le

métré de l'ensemble des logements de la Masse, même si c'est une tâche de long terme ; il s'agit là d'une démarche importante pour améliorer notamment la qualité de réponse aux offres de marché de l'établissement.

M. DECOUT (CFDT) souhaite avoir des précisions sur la durée de validité des conventions d'utilisation qui ont été signées avec les DDFIP, seule l'année de conclusion étant indiquée sur le document explicatif distribué par le service central. Il s'inquiète en outre, en cas de "rupture", sur le risque éventuel de perte d'un retour de CAS pour l'EPA en cas de cession par les domaines et non par l'EPA.

Mme CORNET précise qu'il ne s'agit pas d'une réforme en soi mais de la redéfinition d'un processus qui suit son cours : le régime des conventions d'occupation s'est substitué à celui de l'« affectation » pratiquée avant 2009, selon un calendrier non encore achevé. Un système régularisant les conditions d'utilisation entre EPA Masse et services domaniaux (DDFIP) portant sur les biens domaniaux confiés à l'EPA et permettant de garantir la viabilité de ces conventions a ainsi pu être élaboré. La durée de droit commun de ces conventions, appliquée par les DDFIP sur l'ensemble du territoire, est de 9 ans. La présumée "précarité" du lien unissant l'État et l'EPA n'est donc pas impliquée par ces conventions d'utilisation, l'EPA ayant reçu en dotation un parc, dans les conditions déterminées par son statut. C'est l'existence même de l'EPA qui garantit l'affectation de l'immeuble pour l'accomplissement de son objectif social. Par ailleurs, les retours du CAS sont déconnectés de la conclusion des conventions d'utilisation ; leur montant est calculé selon le taux de retour applicable à la date de chaque cession, défini en loi de finances pour chaque administration ayant remis un bien aux services domaniaux pour cession.

Mme CATALA (FO) signale que les DDFIP procèdent à l'envoi de documents auprès des unités régionales pour effectuer les recensements et souligne qu'il pourrait être plus judicieux de centraliser ces documents.

Mme CORNET rappelle que deux démarches indépendantes existent en parallèle : l'une concernant la Douane et l'autre l'EPA. France Domaine, en revanche, n'établit pas systématiquement de distinction entre les biens appartenant à l'EPA et les biens appartenant à la Douane et confond souvent les deux interlocuteurs. Il est donc du ressort du directeur de l'EPA d'établir les conventions d'utilisation relatives aux immeubles d'habitation utilisés par l'EPA. Il sera par ailleurs demandé aux directeurs interrégionaux de faire remonter les éventuelles conventions d'utilisation au titre de l'EPA qu'ils seraient susceptibles de recevoir.

M. KARZPOUZOPOULOS (SNAD-CGT) s'interroge sur le mode de comptabilisation des effectifs de l'EPA Masse des Douanes au 31 décembre 2012 tel que présenté en annexe 2 du rapport d'activité, à savoir un total de 108 agents physiques pour 68,75 ETP (service central, ACC et services régionaux confondus). Il serait souhaitable selon lui de réévaluer localement la charge impartie, celle-ci pouvant être ponctuellement alourdie.

M. HULIN explique le mode de calcul utilisé, basé simultanément sur des critères fixes (quotité forfaitaire de 5% de temps de travail attribuée à l'encadrement supérieur) et sur des critères déclaratifs (quotité de travail consacrée à des fonctions Masse estimée pour les agents en charge des services gestionnaires) collectés annuellement auprès des services régionaux par le biais d'une enquête. Ce régime peut toutefois être revu : des critères objectifs permettant de déterminer les charges afférentes à l'EPA Masse peuvent par exemple être déterminés.

Mme PRADERE (CFDT) fait part de deux remarques sur ce rapport d'activité :

- La première remarque concerne l'évolution de la subvention d'exploitation DGDDI : celle-ci avait été doublée pour les exercices précédents, dans le cadre du resserrement du réseau comptable. Un tel doublement peut-il être maintenu pour les exercices futurs, consécutivement à l'achèvement de la réorganisation du réseau ordonnateur, elle-même génératrice d'un gain de 10 ETP en 2013?

- La deuxième remarque est liée au constat du faible nombre de demandes de logements émanant des agents de catégorie C en Ile-de-France (un peu plus de 14% des demandeurs seulement), un taux qui pourrait être interprété comme l'indice d'un coût trop élevé de l'offre Masse pour les agents de cette catégorie.

La présidente, Mme CROCQUEVIEILLE, rappelle que le doublement de la subvention était programmé pour une durée définie (exercices 2011 à 2013) et pour encadrer des circonstances exceptionnelles (la réorganisation du réseau comptable de l'établissement). Un retour à la subvention normale (de l'ordre de 500 000€ par an) est donc attendu à partir de 2014. Une situation qui ne changera pas, au vu du contexte budgétaire restreint.

M. HULIN suggère que le faible nombre de demandes émanant des agents de catégorie C peut être lié à un manque d'information sur l'offre Masse.

M. GALY, directeur de la DI d'Ile-de-France, rappelle que les demandes en Ile-de-France s'orientent essentiellement vers des T1 et T2 dans Paris intra-muros et qu'un agent demandeur en Ile-de-France émet en moyenne cinq demandes d'attribution de logement par an, toutes catégories confondues. Le recrutement des agents de catégorie C est par ailleurs en diminution et un repyramidage naturel vers la catégorie B tend à

s'effectuer, ce qui peut expliquer partiellement cette évolution des demandes de logements.

M. MARTEAU (CFDT) constate que malgré la diminution du nombre d'agents de catégorie C recrutés, l'écart constaté quant au nombre de demandes formulées selon la catégorie du demandeur en Ile-de-France semble témoigner d'un prix excessif des loyers pour les agents de cette catégorie, ce qui trahit la vocation initiale de l'établissement, destiné à aider les agents aux revenus les plus faibles.

M. HULIN déclare ne pas avoir de réponse statistique pour expliquer ce phénomène. Le prix du mètre carré est en effet très élevé en région parisienne et l'établissement se voue à une politique de réservation active auprès de plusieurs bailleurs sociaux proposant des logements à prix très modiques, notamment Paris-Habitat, mais ces logements sont malheureusement situés dans des lieux jugés peu attractifs par les agents des douanes.

Mme CATALA (FO) suggère que face à cette dégradation des conditions sociales qui touche également plusieurs sites de province, il pourrait être opportun d'organiser auprès des directions interrégionales un recensement des besoins ressentis sur les différents sites, afin de mettre en place une méthodologie de réservation étendue en dehors de Paris intra-muros.

M. HULIN répond que ce point sera analysé.

Mme LAURENT (SOLIDAIRES-Douanes) souligne, de manière générale, le travail accompli dans le cadre de ce rapport d'activité mais signale que celui-ci n'est pas satisfaisant pour son organisation syndicale car résultant de réformes qui ont été dénoncées par le passé et n'apportant aucune solution au problème de la recherche de logements en Ile-de-France.

Mme CATALA (FO) revient sur un point lié à la gestion administrative de l'EPA en exprimant son souhait de voir définies clairement les compétences du comité technique (CT).

M. HULIN précise que ce point sera explicité et que la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) sera prochainement saisie sur ce sujet.

En l'absence d'autres remarques, la présidente soumet au vote la délibération n°3.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, UNSA

Abstention : SOLIDAIRES

La délibération n°3 est adoptée : le rapport annuel d'activité 2012 est approuvé.

Explications de vote :

Le SNAD-CGT vote pour l'approbation de ce rapport d'activité mais Mme MAJORAL précise qu'il s'agit d'un vote visant à approuver la sincérité des écrits de ce rapport et non les mesures qui ont été prises à l'encontre des locataires.

2. POINTS JURIDIQUES ET ORGANISATIONNELS

- **Approbation de la reconduction de la convention de réservation signée avec la société PARME pour 15 logements meublés, répartis sur l'ensemble du territoire national.**

La présidente invite M. HULIN à présenter ce sujet.

M. HULIN rappelle le cadre de cette convention, reconduite chaque année de 2006 à 2011 et qui portait alors sur 20 chambres situées à Paris, Clichy-sur-Seine et Drancy. Fin 2011, afin de tirer les conséquences d'une relative sous-occupation de ce contingent francilien et de prendre en compte des besoins exprimés dans d'autres CRM, le périmètre de la convention annuelle 2012 a été défini différemment : les 20 chambres réservées peuvent désormais se situer dans toutes les résidences PARME sur le territoire national. Compte tenu cependant du peu de succès rencontré par cette offre et d'une sous-occupation chronique du contingent de logements réservés, il est apparu opportun de réduire de 20 à 15 le nombre de places d'hébergement réservées. Les démarches engagées par l'EPA pour obtenir une dispense de garant tiers solidaire, imposé par PARME, n'ont d'autre part jamais pu aboutir. L'actuelle convention reconduite fait donc l'objet d'un vote au présent CA pour régularisation. Elle porte sur 15 chambres à accorder sur l'ensemble du territoire national et comporte une dispense de frais de

dossiers.

M. HULIN précise qu'un bilan détaillé de la situation sera établi avec l'association et soumis lors du prochain CA afin d'aviser de la pérennité du dispositif, comme il l'a été demandé en commission restreinte.

La présidente demande si ce point de l'ordre du jour soulève des questions.

Mme MORIVAL (SNAD-CGT) précise que son organisation votera contre cette décision : la volonté de se séparer de 5 logements semble en effet prématurée au vu de l'affectation future des nouveaux agents de constatation en Ile-de-France (près d'une centaine d'agents attendus) ; une meilleure publicité devrait être mise en place pour promouvoir cette offre. Elle déplore par ailleurs que les élus régionaux n'aient pas été consultés sur la restitution de ces 5 logements.

Mme PRADERE (CFDT) souligne également le manque de publicité sur la diffusion de cette offre de logements.

M. HULIN précise que la diffusion de l'offre Masse est effectivement à travailler.

M. THOMAZO (UNSA-Douanes) rejoint les remarques de ses collègues des autres organisations syndicales et demande confirmation de la possibilité pour les agents de pouvoir bénéficier à titre individuel de logements PARME au-delà du plafond de logements prévu par la convention.

M. HULIN rappelle que certains agents ont effectivement connaissance du dispositif PARME et procèdent déjà directement à des demandes auprès de cette société sans avoir recours aux services de la Masse.

Mme MAJORAL (CGT) suggère d'attendre la fin de l'année 2013 et les conclusions du bilan avant de réduire le nombre de logements réservés.

M. HULIN souligne qu'il n'est pas justifié de conserver 20 logements au vu de leur faible occupation, à plus forte raison dans le cas d'un dispositif complémentaire et non d'un dispositif pérenne.

Mme CATALA (FO) demande quel est le coût de cette réservation et quel serait le gain réalisé par la réduction proposée.

Mme ROBERT (adjointe au directeur de l'EPA Masse) précise que cette décision s'appuie sur un constat objectif de sous-occupation à la date du 31 juillet 2012 : sur les 20 logements réservés en 2012, seuls 7 sont occupés. Le coût unitaire de la réservation est de 897 € pour une chambre, ce qui se traduirait par une économie de près de 4500 €.

M. MANCELL (SOLIDAIRES-Douanes) souligne qu'il eût été plus pertinent d'établir un bilan d'occupation sur une période de long terme (un an) pour procéder à ce type d'évaluation plutôt que de se référer à un constat établi à l'instant t.

M. KARPOUZOPOULOS (CGT) rappelle l'important stage en cours d'agents de catégorie C à La Rochelle et indique que la demande de logements peut évoluer au fil du temps. Il importe de laisser les correspondants sociaux faire leur travail de diffusion de l'information en proposant ces logements et de laisser les présidents de CRM décider.

La présidente, Mme CROCQUEVIEILLE, affirme que cette convention n'est pas de nature irréversible. La sous-occupation de ces logements est ponctuellement avérée mais une augmentation du contingent est toujours envisageable en cas de nécessité. L'étude en cours et le bilan présenté à l'issue devront tenir compte de ces différents paramètres pour décider de l'évolution qui sera donnée à la convention.

Mme MORIVAL (SNAD-CGT) signale qu'il est peu crédible de signaler en commission d'attribution à de jeunes agents demandeurs, dont certains sont logés à l'hôtel, que ceux-ci ne pourront être logés chez PARME. Il importe de conserver le volet social de l'EPA Masse dédié à l'accueil et à la préservation de ces nouveaux agents.

M. HULIN propose deux solutions : réclamer 5 logements de plus à PARME, mais cette convention ne pourra pas être soumise avant le prochain conseil d'administration en novembre 2013, un délai qui semble difficile à tenir au vu de l'échéancier, ou bien procéder à un avenant à la convention pour 5 logements supplémentaires, sous condition de remplir ces logements.

La présidente, Mme CROCQUEVIEILLE, rappelle que la convention est déjà signée. Elle demande toutefois de s'assurer auprès de PARME de la possibilité d'assouplir cette convention pour accroître en 2013 le nombre de ces logements. Elle exprime par ailleurs le souhait d'améliorer la visibilité sur le taux d'occupation de ces logements (en réactualisant régulièrement ce taux notamment), afin de pouvoir objectiver ce débat. Elle suggère en outre de "sonder" les stagiaires de la promotion sortante de l'ENBD La Rochelle afin de vérifier d'une part que leurs éventuels besoins en matière de logement justifient une augmentation du nombre des logements et d'autre part que le type de solution d'hébergement proposé par PARME soit acceptable pour eux.

M. MANCELL (SOLIDAIRES-Douanes) souligne en effet l'importance d'aligner les commissions d'attribution des logements sur les sorties de stage, principalement en Ile-de-France. La recherche d'un logement reste une priorité pour beaucoup d'agents en première affectation. La sous-direction A devrait être en mesure de fournir par avance le nombre d'affectations en Ile-de-France. L'information des stagiaires sur l'existence des prestations proposées par la Masse des Douanes devrait par ailleurs être améliorée.

M. MARTEAU (CFDT) déclare que la création de la convention avec la société PARME était une avancée ; il semble à ce titre surprenant de devoir voter pour quelque chose qui est déjà signé. Il estime par ailleurs insuffisante la publicité faite sur l'offre Masse auprès des stagiaires dans les écoles des douanes et en Ile-de-France.

M. QUINIOU, directeur de l'ENBD de La Rochelle, rappelle qu'une information assez complète sur les logements Masse est donnée dans les écoles des douanes à chaque début de stage par les correspondants sociaux et précise en outre que des solutions sont généralement trouvées pour une majorité de stagiaires.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente soumet au vote la délibération n°4.

Vote pour : CFDT.

Vote contre : SNAD-CGT

Abstentions : FO, SNCD, UNSA

Ne prend pas part au vote : SOLIDAIRES. Mme LAURENT (SOLIDAIRES) indique que l'affaire étant déjà réglée, son organisation refuse de prendre part au vote.

La délibération n°4 est adoptée.

Explications de vote:

-La CFDT vote pour cette délibération mais à l'appui des propositions formulées par M. HULIN.

-FO s'abstient et Mme CATALA explique ce vote : elle indique que son organisation aurait souhaité voter pour cette délibération mais l'affaire étant déjà conclue, elle choisit de s'abstenir.

-Le SNAD-CGT vote contre cette délibération et Mme MAJORAL explique son vote par les mêmes raisons, mais elle prend en compte les ouvertures proposées par la présidente.

-L'UNSA-Douanes s'abstient et M. DESPOUY explique son vote par les mêmes raisons.

- **Approbation de la passation d'une convention de réservation auprès de Paris-Habitat pour un logement sis boulevard Davout à Paris 20^{ème}.**

M. HULIN présente ce sujet et rappelle le contexte : la proposition de Paris-Habitat résulte des prospections effectuées en 2012. Elle concerne un logement de trois pièces au 1^{er} étage d'un immeuble neuf situé dans un quartier animé, avec parking optionnel, pour un loyer mensuel de 865 €, loyer élevé dans l'absolu mais compétitif au regard de la localisation du programme et de son caractère neuf.

La convention de réservation est consentie pour 20 ans au tarif de 65 000 € qui feront l'objet de deux versements, en 2014 et 2015.

Mme CATALA (FO) comprend que la direction de l'EPA se satisfasse d'une bonne affaire mais souhaiterait néanmoins que l'établissement oriente ses efforts vers des appartements moins onéreux et plus diversifiés.

M. HULIN rappelle qu'il s'agit du quinzième logement soumis en réservation au conseil d'administration sur les 84 proposés initialement. Il précise que l'emplacement est l'un des critères de sélection déterminant, tout autant que le prix. L'établissement se livre ainsi à des prospections à la source dans des quartiers en cours de rénovation. Certaines offres moins onéreuses sont ainsi refusées car les logements proposés semblent difficilement acceptables en termes de localisation. La tendance à éviter certains quartiers ne semble par ailleurs pas spécifique aux douaniers.

M. MANCELL (SOLIDAIRES-Douanes) attire l'attention sur le cas des logements de la rue Richer pour lesquels la convention a été "quasiment" interrompue en contrepartie d'une réservation de logements aux Batignolles. Or, ces derniers logements ne sont toujours pas disponibles. Il déplore la longueur des délais de livraison.

M. HULIN précise tout d'abord, que dans le cas de la rue Richer, le bailleur ne souhaitait pas renouveler la convention, ce qui suffit à ne pas en envisager la reconduction ; ensuite, il n'a jamais été question de projet d'« échange » entre la rue Richer et les Batignolles. Il rappelle que la réservation de 20 logements sur le nouveau site Clichy Batignolles a été négociée début 2011, et que c'est en mars 2012 que la non reconduction de la convention de la rue Richer a été signifiée par Galia. A la suite de délicates négociations avec le bailleur, un protocole d'accord a été conclu en janvier dernier, permettant aux locataires de rester 6 années supplémentaires sur place, les prix des loyers étant alignés sur le marché au terme de ces 6 ans.

M. MANCELL (SOLIDAIRES-Douanes) invite à relire le PV de la CRM attestant qu'une seule convention sera signée : ou bien la convention pour la rue Richer renouvelée, ou bien la convention pour les Batignolles.

M. HULIN affirme qu'il n'y a aucune corrélation entre ces deux dossiers, quel que soit le point de vue qu'ait pu exprimer la CRM de la région Ile-de-France.

Mme MAJORAL (SNAD-CGT) insiste sur l'indécence de proposer des appartements aussi coûteux à de jeunes agents en sortie de stage dont le salaire est modeste.

M. THOMAZO (UNSA-Douanes) déplore une fois de plus le fait que les agents les plus nécessiteux ne puissent bénéficier de ce type de logement.

M. REAL (SNCD) rappelle que ce type de logement est aussi nécessaire pour les agents de catégorie A ainsi que pour des couples douaniers.

Mme CATALA (FO) a bien noté l'attention portée sur les futures réservations pour une offre accessible à d'autres catégories.

La présidente, Mme CROCQUEVIEILLE insiste sur la difficulté, comme l'a souligné le directeur de l'établissement, de gérer dans la durée la disponibilité effective de ces logements de manière à disposer d'une palette suffisamment diversifiée et plus particulièrement destinée aux catégories ayant les plus faibles revenus, mais néanmoins ouverte à l'ensemble des catégories. L'action de la Masse est à destination de tous les agents des douanes, sans condition de revenus particulière.

Mme MORIVAL (SNAD-CGT) signale que son organisation votera pour cette délibération mais reste cependant partisane d'une politique d'acquisition-construction.

M. MARTEAU (CFDT) suggère de mettre en débat la question du prix des loyers ainsi que celle de la colocation, qui pourrait être une solution pour des logements de trois pièces tels que celui proposé.

La présidente, Mme CROCQUEVIEILLE, note la suggestion et indique que l'idée pourrait effectivement être une piste si des demandes existent en la matière.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente soumet au vote la délibération n°5.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES, UNSA.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité. La passation d'une convention de réservation auprès de Paris-Habitat pour un logement sis boulevard Davout à Paris 20^{ème} est approuvée.

Explications de vote :

Le SNAD-CGT se prononce POUR mais reste partisan d'une véritable politique d'acquisition construction qui serait à long terme plus bénéfique pour l'établissement.

La présidente propose d'examiner les points budgétaires et financiers de l'ordre du jour, en commençant par l'approbation du compte financier 2012.

3. POINTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

- **Approbation du compte financier 2012 (compte rendu de la Commission d'Audit et de Vérification des Comptes - CAVC).**

La présidente demande à M. DEFINS, président de la Commission d'Audit et de Vérification des Comptes

(CAVC) de l'établissement, d'intervenir sur le compte financier.

En préambule, M. DEFINS rappelle le cadre d'action de la CAVC (instituée par délibération du conseil d'administration le 27 mars 2003) et des liens entre l'Inspection des services et l'EPA la Masse des Douanes (formalisée par une convention renouvelée entre la DGDDI et l'EPA la Masse des Douanes le 8 décembre 2009).

Cette convention prévoit que « La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects fournit, à titre gracieux, à l'EPA la Masse des Douanes, une prestation de vérification et d'audit assurée par l'Inspection des Services de la DGDDI ».

A ce titre, l'Inspection des services réalise :

- la certification des comptes de l'EPA Masse des douanes ;
- des audits thématiques selon un calendrier défini par un plan-pluriannuel d'audit approuvé en conseil d'administration. Au titre de l'année 2013, les travaux d'audit effectués au deuxième semestre porteront sur la programmation immobilière.

M. DEFINS énumère les trois points de l'ordre du jour de la CAVC qui s'est réunie le 21 mars 2013 :

- la vérification du compte financier pour l'exercice 2012, présentée par l'Inspection des services ;
- l'analyse du rapport d'exécution budgétaire, présentée par le service central de l'établissement ;
- l'analyse comptable et financière, présentée par l'Agence Comptable Centralisée (ACC).

M. DEFINS précise que la vérification du compte financier a été effectuée par trois auditeurs qui ont procédé dans ce cadre à des rencontres avec le service central, l'Agence comptable centralisée mais aussi à des vérifications sur place auprès des unités régionales de Metz et de l'ENBD La Rochelle.

L'audit et les vérifications ont porté, comme l'année précédente, sur 2 thèmes : le contrôle interne et l'examen du compte financier.

Concernant le contrôle interne proprement dit, M. DEFINS se félicite de la prise en compte des préconisations qui avaient été formulées l'année précédente suite aux deux réserves émises. Ces réserves concernaient la formalisation des Organigrammes Fonctionnels Nominatifs (OFN) et la mise en place indispensable d'un contrôle de second niveau par le directeur de l'établissement ou son adjointe. Elles sont désormais levées suite au constat des efforts accomplis sur ces deux points.

M. DEFINS indique que l'examen du compte financier ne présente pas d'anomalies de nature à entacher la régularité et la sincérité des comptes. Les auditeurs ont souligné la qualité de la tenue des comptes de l'établissement et émis un avis favorable à l'approbation des comptes. Une réserve a toutefois été soulevée quant à la prise en compte des immobilisations corporelles, une amélioration restant en effet à apporter quant au basculement des dépenses du chapitre 23 au chapitre 21 pour une correcte exactitude des comptes.

En conséquence, la CAVC réunie le 21 mars 2013 a émis un avis favorable à l'approbation des comptes de l'EPA la Masse des Douanes.

La présidente remercie M. DEFINS et demande si cette vérification du compte financier suscite des questions ou remarques.

Mme CATALA (FO) remercie l'Agence comptable centralisée pour la qualité du travail effectué qui a aidé la gestion de l'établissement au cours des années écoulées.

Mme LAURENT (SOLIDAIRES-Douanes) salue la qualité et la probité du travail comptable effectué mais ne peut admettre ce compte financier car il reflète un budget que SOLIDAIRES-Douanes avait préalablement refusé.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente invite Mme ROBERT à présenter le rapport d'exécution budgétaire 2012.

Mme ROBERT commente le rapport d'exécution budgétaire 2012.

Ce rapport se décompose en deux parties : le compte de résultat et le tableau de financement auxquelles viennent s'ajouter deux annexes reprenant une analyse détaillée de chaque compte.

Le compte de résultat dresse une analyse générale des dépenses et des recettes pour l'exercice 2012.

De manière générale, les résultats pour l'année 2012 se caractérisent par :

- une pertinence globale des prévisions de dépenses et de recettes de fonctionnement ;
- une tendance à la baisse des dépenses et des recettes ;
- des évolutions très contrastées d'un poste de dépense à un autre, avec notamment une baisse considérable des dépenses des comptes 613 et 614 (loyers et charges acquittés auprès des bailleurs), liée à l'accélération de la sortie du dispositif de l'intermédiation mais aussi une hausse des dépenses énergétiques (compte 60 : eau et énergie) liée à la conjoncture économique ou encore une hausse de plus de 80% des dépenses de réservation (compte 6571) ;
- un décaissement record des dépenses de programmation immobilière (PI), soit 6,7 M€ (comptes de classe 6 et 2 confondus). Cette accélération des dépenses de PI est jugée satisfaisante pour l'établissement.

Ce compte de résultat 2012 peut s'analyser de manière plus détaillée comme suit :

► Dépenses :

Les dépenses globales diminuent de 9% par rapport à 2011.

Plusieurs éléments marquants peuvent être mis en avant :

- tendance générale à la baisse des charges d'exploitation ;
- une exception majeure à signaler : la progression des dépenses du compte 60 "achats", dédié aux dépenses d'eau et d'énergie, en nette progression du fait de la hausse du coût de l'énergie en France ;
- un effort budgétaire inédit : les dépenses en faveur des réservations de logements ;
- une exécution de la PI en progression avec un décaissement record de 6,7 M€. Le taux d'exécution des dépenses réalisées au titre du compte 615 (travaux d'entretien et de réparations) pour l'ensemble des PI en cours s'élève à 96% ; un taux d'exécution sur les comptes relatifs aux études de 63% et des dépenses de publicité en hausse de 18% par rapport à 2011.

► Recettes :

Les recettes globales accusent un recul de 17% par rapport à 2011.

- Les recettes enregistrées au compte 70 (produits des activités), essentiellement composées des provisions pour charges, des récupérations de charges locatives et des redevances d'occupation, subissent une nouvelle baisse en 2012 (-13%), mais toutefois moins importante que la baisse enregistrée entre 2010 et 2011 (-17%).
- Avec un taux de réalisation de 101,2% des dépenses par rapport aux prévisions ajustées, la fiabilité des prévisions budgétaires de l'établissement mérite d'être soulignée. Cette fiabilité est importante pour l'équilibre budgétaire de l'établissement, ces recettes représentant en effet les seules véritables ressources susceptibles de générer la capacité d'autofinancement de l'établissement (CAF) qui permet d'assurer chaque année le financement d'une nouvelle PI.
- Les recettes d'exploitation s'élèvent à 14,9 M€ en 2012 (contre 18 M€ en 2011).
- Placements et intérêts : l'année 2012 enregistre un montant d'intérêts record (244 875 €) perçus au titre des placements de l'EPA.

En conclusion, Mme ROBERT indique que l'activité de l'EPA la Masse des Douanes a généré en 2012 un bénéfice de 2,012 M€ et une capacité d'autofinancement (CAF) de 2,655 M€ alors que la DM 2 fin 2012 prévoyait des montants négatifs et une insuffisance d'autofinancement (IAF) de 0,504 M€.

La situation budgétaire de l'établissement reste donc globalement favorable à l'issue de l'année 2012.

Sur les prochains exercices, la priorité sera donnée à la réalisation des opérations de programmation immobilière engagées juridiquement et corrélativement à l'utilisation des disponibilités actuellement placées à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le tableau de financement fait état de trois points :

► Le compte d'affectation spécial (CAS) : Ce point fera l'objet de la délibération n° 9.

► Les immobilisations en cours (comptes 21/23) : Les dépenses enregistrées sur ces comptes enregistrent une forte hausse, traduisant une progression de 29% à 44% du taux d'exécution de la PI sur ces comptes. Une tendance qui doit être confirmée dans les exercices à venir afin de réduire la trésorerie de l'établissement.

► Le remboursement anticipé d'un prêt consenti à la SNI : Une somme de 161 877 € a été reversée à la Masse des Douanes suite à la vente par la SNI de la cité de St-Julien-en-Genevois (résidence Robert Bouvier).

La présidente remercie Mme ROBERT et demande si ce rapport d'exécution budgétaire suscite des réactions.

Mme CATALA (FO) remarque que le poste de dépenses énergétiques est en hausse quand paradoxalement le nombre de logements dans le parc est en diminution et y voit le signe d'un défaut d'isolation dans les logements proposés. Un effort pourrait être fait dans ce secteur afin de compenser ces dépenses énergétiques.

Mme CORNET rappelle qu'une série d'audits thermiques va prochainement être initiée dans le cadre de la programmation immobilière 2013, afin d'aboutir à des décisions de cet ordre.

Mme CATALA souligne que les travaux liés à la réfection des façades de la cité de Sète auraient déjà dû intégrer ces paramètres, non pris en compte pour le moment.

M. HULIN confirme qu'une démarche de diagnostics environnementaux et thermiques, d'ores et déjà confiée au mandataire, a été initiée au titre de la PI 2013. Il indique que le processus a déjà été engagé dans plusieurs cités mais précise que ces travaux ne pourront pas être mis en œuvre dans tous les bâtiments. A l'issue des différents bilans environnementaux recueillis, un choix sur les travaux à effectuer sera fait et des priorités seront établies, en fonction de critères climatiques notamment.

Mme CATALA ajoute que le coût de ces opérations semble peu onéreux (près de 30 000 € supplémentaires par façade à Sète) et justifierait un examen plus approfondi.

Mme LAURENT (SOLIDAIRES-Douanes) rappelle que son organisation demande depuis longtemps l'« exemplarité » en matière de gestion des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les bâtiments de l'EPA Masse ainsi que pour les bâtiments administratifs et déplore le caractère modeste de la subvention de l'État dans le financement de travaux qui semblent désormais s'imposer. Elle rappelle aussi que ces engagements du Grenelle de l'environnement font suite à un engagement européen.

M. MARTEAU (CFDT) souligne qu'il serait intéressant d'intégrer ce paramètre dans le prochain groupe de travail organisé sur la programmation immobilière.

M. BORTOLOTTI (SNAD-CGT) rappelle que l'EPA Masse dispose toujours d'un droit de regard sur les logements de la résidence Robert Bouvier à St-Julien-en-Genevois, indépendamment de la décision prise par le nouveau bailleur ERILIA sur le prêt. Il exprime le souhait que des travaux soient engagés afin de régler les problèmes de sécurité signalés dans ces locaux et non résolus par la SNI.

M. HULIN propose d'examiner ce cas particulier en bilatéral.

La présidente donne la parole à M. BOUDET, chef du service comptable d'Ile-de-France et agent comptable de l'établissement.

M. BOUDET propose une présentation écran de l'analyse comptable et financière 2012 (document détaillé joint au dossier du conseil d'administration).

Les faits marquants de l'exercice 2012 se caractérisent par :

- la sortie comptable de 5 cités du parc domanial ;
- une baisse de la rétrocession des produits de cession du CAS en 2012 mais des sommes, notifiées tardivement et versées après clôture de l'exercice 2012 ont été prises en compte au titre du CAS 2013 ;
- la hausse des droits de réservation des logements ;
- le resserrement du réseau ordonnateur, sans incidence sur les comptes mais avec néanmoins un impact sur les travaux de fin de gestion.

M. BOUDET présente ensuite l'analyse du compte de résultat :

-celui-ci est en baisse : 2 M€ en 2012 contre 3,8 M€ en 2011 ; ce constat s'expliquant par la baisse du résultat financier suite à la cession massive des valeurs mobilières de placement en 2011 ;

-un résultat d'exploitation en baisse : 0,4 M€ en 2012 contre 1,1 M€ en 2011. Cette baisse est liée à la fin de la période d'intermédiation ainsi qu'à la baisse des revenus de location ;

-un résultat financier en chute : de 1,3 M€ en 2011 à 0,3 M€ en 2012, tendance liée principalement à la cession des titres placés à la Caisse des Dépôts et Consignations. Fin 2012, la valeur nominale des titres et placements s'élève à 13,2 M€ ;

-la stabilité du résultat exceptionnel se confirme en 2012 : 1,4 M€ contre 1,5 M€ en 2011. Ce résultat est principalement composé des produits issus de la neutralisation des amortissements des biens remis en dotation.

Pour conclure sur la rentabilité économique de l'établissement, M. BOUDET précise que le taux de marge brute de 28% préserve l'autonomie financière de l'établissement et témoigne, malgré la légère décroissance de plusieurs indicateurs, d'une bonne gestion des ressources, se traduisant par une rentabilité économique (aptitude à rentabiliser les fonds apportés en dotation) de 3%.

M. BOUDET présente ensuite le bilan financier :

- l'actif immobilisé brut s'élève à 90,4 M€ contre 87,8 M€ en 2011, soit une hausse de 3% par rapport à 2011. Cet accroissement est lié à l'augmentation des investissements de la période (4,9 M€ de travaux effectués) ;
- un actif financier de 18,6 M€, quasiment stable ;
- un actif circulant en baisse de 61% ;
- des capitaux propres en légère baisse sur l'exercice 2012 (-1%) ;
- des dettes court terme en augmentation de 15% sur l'exercice.

M. BOUDET présente l'analyse financière de l'établissement.

La structure financière confirme la solidité financière de l'établissement. On constate que les ressources stables financent en totalité les emplois stables : 109 M€ pour 90 M€ d'immobilisations, pour un bilan total de 110M€.

Le besoin en fond de roulement reste faible et démontre une bonne autonomie financière de l'établissement. Le besoin en fond de roulement pour l'exercice 2012 est de 0,4 M€ et la trésorerie est en hausse de 2% (18,6 M€ contre 18,3 M€ en 2011). Ce besoin en fond de roulement est explicable notamment par le fait que les redevances d'occupation facturées aux agents sont payables à terme échu alors que les fournisseurs sont payés lors de la prise en charge du mandat, une avance étant en quelque sorte réalisée par l'établissement.

La capacité d'autofinancement (CAF) est de 2,5 M€ et permet le financement de nouveaux investissements. L'autonomie financière pour l'exercice 2012 est de 87% et reste stable par rapport à 2011. Le ratio d'autofinancement sur la valeur ajoutée s'élève à 58%, en hausse, ce qui montre que l'autofinancement prend une part croissante dans le financement de l'établissement.

Cette analyse financière démontre que la politique financière de la structure est très satisfaisante. Avec un excédent de trésorerie d'exploitation de 2,5 M€ en 2012, l'établissement peut financer par sa seule exploitation une partie non négligeable de ses nouveaux investissements et engendrer ainsi une croissance équilibrée : à souligner ainsi que pour la première fois depuis trois ans, les opérations d'exploitation ont financé en totalité les investissements.

Le besoin de financement à court terme reste tolérable et les tendances lourdes se situent dans la lignée de ce qui s'est déroulé les dernières années.

Une situation financière qui peut être qualifiée de saine et qui permet de confirmer la soutenabilité du budget prévisionnel de l'année 2013.

La présidente remercie M. BOUDET pour cet exposé sur la situation financière de l'établissement et demande si son intervention suscite des remarques.

En l'absence de remarques, la présidente soumet au vote la délibération n°6.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, UNSA-Douanes.

Votent contre : SOLIDAIRES Douanes.

La délibération n°6 est adoptée : le compte financier 2012 est approuvé.

Explications de vote :

Le SNAD-CGT vote pour l'approbation de ce compte financier mais Mme MORIVAL précise qu'il s'agit d'un vote "technique" et donc d'un vote sur l'approbation de la sincérité des comptes et non sur l'acceptation de l'architecture du budget.

- **Affectation du résultat net comptable de l'exercice 2012.**

Mme ROBERT propose au conseil d'administration d'imputer le résultat net comptable de l'exercice 2012, soit

la somme de 2 012 809,07 € au crédit du compte 110 (compte de report à nouveau), ce qui porte la réserve à 23 981 359,01 €.

La présidente demande s'il y a des remarques ou questions sur ce point et soumet au vote la délibération n°7.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, UNSA-Douanes.

Abstention : SOLIDAIRES-Douanes.

La délibération n°7 est approuvée : le résultat net comptable de l'exercice 2012 est affecté au crédit du compte 110.

Explications de vote :

Le SNAD-CGT vote pour cette délibération mais précise qu'il s'agit d'un vote "technique" sur la réaffectation d'une somme au budget et non une acceptation de l'architecture de celui-ci.

• **Approbation de la décision modificative n°1 (DM1) au budget primitif 2013.**

La présidente invite Mme ROBERT à présenter ce point de l'ordre du jour.

Mme ROBERT rappelle que l'analyse de l'exécution budgétaire 2012 et l'approbation des comptes de ce dernier exercice comptable permettent de soumettre à la délibération du conseil d'administration plusieurs ajustements au budget primitif 2013, voté le 13 novembre dernier.

Ces ajustements sont de quatre ordres :

- une légère baisse des charges d'exploitation (-7 883 €) ;
- une diminution significative des recettes d'exploitation (-1 450 000 €) ;
- une hausse du prélèvement sur le fond de roulement à hauteur de 8,7 M€ et la prise en compte d'une insuffisance d'autofinancement ponctuelle d'1,1 M€ ;
- une hausse du niveau de la trésorerie, portée à 9,9 M€.

Mme ROBERT présente une analyse plus fine des ajustements proposés en DM1 au budget 2013 :

1. Une légère révision à la baisse des charges d'exploitations prévisionnelles :

Les charges d'exploitation prévisionnelles 2013 se montent à 15 747 667 € (contre 15 755 550 € au budget primitif 2013).

Cette évolution résulte de quatre facteurs distincts :

- *Le report obligatoire des crédits destinés au financement des opérations de PI antérieures.*

L'EPA la Masse des Douanes reste juridiquement engagé par les opérations de travaux votées et budgétisées dans le cadre des PI successives. Le report des crédits consacrés au financement des opérations de rénovation non encore réalisées, s'impose comptablement à l'établissement.

Le montant de ce report en DM1 2013, touchant les comptes 61, 62 et 65, s'élève ainsi à 994 117 € (contre 1 568 105 € en 2012). Cette nette diminution traduit l'effort et les résultats obtenus dans l'exécution de la programmation immobilière, notamment par un volume de décaissements de fonds plus conséquents.

Si l'on considère le report de PI dans sa globalité (comptes de charges et comptes d'immobilisation), la même tendance à la baisse est observée (report au compte 23 de 3 618 074 € en 2011 contre 2 741 141 € en 2012).

- *Le renouvellement du marché négocié pour la maintenance de l'application budget-comptabilité sur SIREP@NET.*

Outre le renouvellement de ce marché qui assure la maintenance et l'évolution technique du logiciel, l'EPA prévoit également des actions de formation à destination des agents de l'ACC et du service central, indispensables pour connaître les potentialités de l'outil et adapter les pratiques de gestion. Le passage à l'unicité de compte à compter du 1er janvier 2014 nécessite des interventions sur site du prestataire GFI Progiciels, mais aussi des actions de développement, de formation et de recettage. Le montant total de ces prestations pourrait

approcher les 170 000 €.

En perspective de ces dépenses, le compte 622 est donc revu à la hausse.

- *La poursuite de l'effort financier en matière de réservation.*

Dans la mesure de ses capacités financières, l'EPA s'est engagé à maintenir un effort significatif en matière de réservation. La somme inscrite au budget primitif 2013 à ce titre est de 729 000 €.

Il est proposé au conseil d'administration d'inscrire en DM1 une augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée aux réservations à hauteur de 200 000 € et de porter ainsi le compte 6571 à 929 100 €. L'apport budgétaire constitué par le remboursement par la SNI du prêt de 161 000 € contracté lors de la construction de la cité de St-Julien-en-Genevois permet de justifier ce choix de financement de réservations supplémentaires.

- *L'impact de la sortie accélérée du dispositif de l'intermédiation.*

Le résultat des comptes 613 et 614 au 31 décembre 2012 est nettement inférieur aux montants inscrits au budget primitif 2013. La sortie de l'intermédiation étant un processus irréversible et ces comptes ne pouvant dès lors enregistrer de hausse substantielle pour les exercices suivants, la DM1 2013 propose d'enregistrer une baisse cumulée de 1 450 000 € sur ces deux comptes.

2. Une diminution significative des recettes d'exploitation prévisionnelles :

Une nette diminution des recettes d'exploitation est anticipée et intégrée à la DM1 2013.

Les recettes d'exploitation prévisionnelles 2013 se montent ainsi à 14 385 024 € (contre 15 835 024 € au BP 2013), une évolution reposant principalement sur la sortie accélérée du dispositif de l'intermédiation.

Il est ainsi proposé d'enregistrer, en DM1 2013, une baisse cumulée de 1 450 000 € sur les comptes 703 et 704.

3. Prélèvement sur le fond de roulement et insuffisance d'autofinancement :

En DM1 2013, les emplois étant supérieurs aux ressources, le budget est en situation d'insuffisance d'autofinancement ; un prélèvement sur le fond de roulement est donc nécessaire pour continuer à financer l'activité. Ce constat correspond à un cycle budgétaire habituel pour l'établissement qui démarre l'exercice budgétaire avec une IAF élevée mais qui tend à se résorber en fin d'année (DM2). Il convient néanmoins de rester vigilant sur son évolution.

A l'issue de la DM1 2013, l'insuffisance d'autofinancement (IAF) s'élève à 1 087 893 € et le prélèvement sur le fond de roulement est de 8 654 038 €.

Le fond de roulement dont dispose l'EPA en fin d'exercice 2012 (21 M€) permet, sans remettre en cause l'équilibre budgétaire de l'établissement, de compenser largement cette IAF ponctuelle.

4. Une trésorerie portée à 9,9 M€ :

Mme ROBERT signaler l'inscription, au tableau de financement, du 6ème versement sur le compte d'affectation spéciale (CAS) pour un montant de 1 173 738 €. Cette somme alimente la trésorerie.

La trésorerie nette s'établit à 9 921 070 € en DM1 2013 (contre 9 210 917 € en DM1 2012). Ainsi l'augmentation de la trésorerie est maîtrisée.

En conclusion, la DM1 2013 traduit une santé financière satisfaisante. Les ajustements sont modérés et prennent appui sur des situations établies par l'exécution budgétaire 2012.

La présidente remercie Mme ROBERT pour la présentation de cette DM1 2013 et demande si ce sujet suscite des questions ou des remarques.

Mme CATALA (FO) remercie Mme ROBERT pour le travail accompli et pour son effort de pédagogie.

Mme ROBERT rappelle que le travail effectué est un travail collectif.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente soumet au vote la délibération n°8.

Votent pour : CFDT, FO, SNCD, UNSA-Douanes.

Votent contre : SNAD-CGT, SOLIDAIRES-Douanes.

La délibération n°8 est adoptée : la DM1 au budget primitif 2013 est approuvée.

Explications de vote :

Le SNAD-CGT vote contre cette délibération et Mme MORIVAL explique ce vote en rappelant que le SNAD-CGT n'a pas voté le budget primitif qui est assis sur des recettes qu'il condamne, en particulier la vente de cités domaniales.

SOLIDAIRES-Douanes vote contre cette délibération et Mme LAURENT explique ce vote de la même manière.

• **Approbation de l'utilisation du CAS 2012.**

La présidente invite Mme ROBERT à présenter ce point de l'ordre du jour.

Mme ROBERT rappelle les modalités de gestion et d'affectation des versements du CAS.

- Elle rappelle en premier lieu que les produits des cessions de cités de l'EPA Masse constituent une recette structurelle du budget de l'établissement.

Lorsque une cité est remise en cession aux services de France Domaine, l'EPA Masse ne maîtrise pas le déroulement des étapes qui en découlent. Ce défaut d'information est pénalisant en termes de programmation budgétaire et immobilière. Le principal outil d'information dont dispose le service central est l'outil de suivi des cessions (OSC), transmis par le secrétariat général de Bercy.

Mme ROBERT insiste sur un point déterminant : grâce à l'intervention de la DGDDI en fin d'année 2012, la distinction entre les personnes morales indépendantes que sont l'EPA et la douane a été actée par le cabinet du Ministre. Il s'agit d'une confirmation déterminante pour l'avenir de la subvention CAS de l'EPA Masse.

Mme ROBERT évoque les principales difficultés rencontrées quant au suivi des retours de CAS, difficultés qui impactent la programmation immobilière de l'EPA :

- La date du versement du CAS est incertaine et fluctuante ;
- Il existe un manque de visibilité sur le montant du versement du CAS.

Mme ROBERT rappelle que les retours de CAS, par les montants importants qu'ils représentent, ont permis de lancer des opérations de rénovation d'envergure en les finançant partiellement jusqu'à présent. Il s'agit d'opérations pluriannualisées qui n'auraient pas été envisageables sans cet apport déterminant de financement.

Malgré les difficultés signalées, le conseil d'administration doit être associé autant que possible à la gestion de ces produits de cessions, notamment en se prononçant sur les affectations des fonds ainsi perçus.

- Mme ROBERT présente ensuite les versements du CAS intervenus au titre de l'année 2012, au cours de l'année 2012, puis au cours de l'année 2013 :

- Au cours de l'année 2012, l'EPA Masse a bénéficié des deux versements de CAS suivants :

- Janvier 2012 : 2 244 775 € (CAS 2011) ;
- Septembre 2012 : 210 594 € (CAS 2012),

soit un total de 2 455 369 €.

Déduction faite de la somme de 300 000 € qui ont été destinés à compléter la PI 2012 de plusieurs opérations (cf. DM2 2012), Mme ROBERT propose au conseil d'administration du 4 avril 2013 de se prononcer sur

l'affectation de **2 155 369 €** issus du CAS.

Mme ROBERT précise que l'orientation soumise à l'approbation du CA consiste à affecter globalement ces sommes aux opérations pluriannuelles en cours, pour lesquelles les précédentes délibérations du CA ont déjà approuvé l'affectation de fonds issus du CAS, mais pour des montants néanmoins inférieurs aux estimations du montant total des travaux.

L'intérêt d'une telle démarche, outre la facilitation de la gestion budgétaire et comptable, consiste à financer entièrement sur fonds CAS une opération de rénovation d'envergure, respectant ainsi la logique d'affecter cette subvention d'investissement à une opération de grande ampleur, qui n'aurait pu être supportée par les seules capacités d'autofinancement de l'établissement.

Il apparaît d'autre part essentiel de ne pas laisser ces fonds en trésorerie afin de démontrer leur utilité.

4 opérations de travaux et rénovations sont proposées au conseil d'administration au titre des versements du CAS 2012, selon la ventilation suivante :

- La Joliette (bâtiments J et E) : 535 775 € et 210 594 € ;
- La Rochelle : 300 000 € ;
- Le Havre : 739 000 € ;
- Trinité : 370 000 €.

Au cours de l'année 2013, l'EPA Masse a bénéficié d'un versement, le 20 février, de **1 173 738 €**, intervenu au titre du CAS 2012.

Il est proposé ainsi au conseil d'administration d'affecter ce versement du CAS aux 5 opérations suivantes :

- Gex : 138 200 € ;
- Woippy : 327 000 € ;
- Cysoing : 300 000 € ;
- Anglet : 192 500 € ;
- Fernay-Voltaire : 216 038 €.

Mme ROBERT précise sur quels critères ces opérations de travaux ont été choisies : demandes formulées par les services régionaux au titre de la PI 2013 et classées en catégorie B, travaux relevant du compte 21/23, prise en charge des travaux par des mandataires distincts afin de pouvoir prévoir une réalisation plus rapide des travaux, opérations d'envergure moyenne.

La présidente remercie Mme ROBERT pour cet exposé et demande si ce sujet suscite des réactions.

Mme LAURENT (SOLIDAIRES-Douanes) signale que les travaux énoncés auraient dû être faits depuis longtemps. Elle souligne en outre que les taux de retour de CAS sont insuffisants et que l'État semble d'autre part avoir laissé ces résidences à l'abandon. Aussi votera-t-elle contre cette délibération, en précisant qu'il s'agit d'un vote de principe.

En l'absence de remarques supplémentaires, la présidente soumet au vote la délibération n°9.

Votent pour : CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, UNSA-Douanes.

Votent contre : SOLIDAIRES Douanes.

La délibération n°9 est adoptée : l'utilisation du CAS 2012 est approuvée.

Explications de vote :

Le SNAD-CGT vote pour cette délibération mais Mme MORIVAL explique ce vote en précisant que son organisation approuve les travaux sur certaines cités mais n'approuve pas l'origine des montants qui se trouvent sur le CAS.

M. KARPOUZOPOULOS (SNAD-CGT) attend la fin du vote pour exprimer un avis concernant le CAS : il souhaite notamment que le pouvoir de négociation de la présidente au niveau ministériel permette de faire appliquer le taux de retour de CAS applicable lors du vote en conseil d'administration pour les biens en cours de cession. Il insiste d'autre part sur la nécessité d'améliorer la visibilité sur les retours comptables du CAS, au vu de l'importance des enjeux.

La présidente signale que cette démarche est sans garantie de résultat, du fait de la complexité du dialogue avec France Domaine mais elle affirme que sur tous les points liés aux retours de cessions les avancées à obtenir sont fondamentales.

- **Admissions en non-valeur.**

M. HULIN présente sommairement les deux points concernant les dossiers d'admission en non-valeur.

Conformément à l'article 193 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, deux dossiers d'admission en non-valeur (ANV), d'un montant total de 4 274,59 € - l'un de 3 857,82 € avec suivi, l'autre de 416,77 € sans suivi - sont soumis au conseil d'administration pour décision.

Les commissions régionales de la Masse (CRM) respectivement compétentes (Metz et Ile-de-France) se sont prononcées en faveur de l'acceptation des demandes soumises à leur examen.

La présidente demande s'il y a des remarques et soumet au vote la délibération n°10.

Votent pour : *CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES Douanes, UNSA-Douanes.*

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité : les admissions en non-valeur sont approuvées.

- **Remise gracieuse.**

M.HULIN présente brièvement le dossier de remise gracieuse proposé au vote de ce conseil d'administration.

Conformément à l'article 193 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et à l'article 25 du décret 97-1181 du 24 décembre 1997 portant statut de la Masse des douanes (EPA), un dossier de remise gracieuse, relatif à une créance d'un montant de 76,61 € est soumis au conseil d'administration.

La commission régionale de la Masse des douanes de Chambéry, territorialement compétente, dans sa séance du 15 octobre 2012, a émis un avis favorable à cette demande de remise gracieuse.

La présidente demande si ce sujet soulève des remarques et soumet au vote la délibération n°11.

Votent pour : *CFDT, SNAD-CGT, FO, SNCD, SOLIDAIRES Douanes, UNSA-Douanes.*

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité : la remise gracieuse est approuvée.

II - POINTS D'INFORMATION

La présidente propose d'examiner les deux points d'information à l'ordre du jour, points d'ordre budgétaire et financier.

1 - Le nouveau cadre budgétaire et comptable des opérateurs et des Établissements Publics Nationaux (EPN).

Mme ROBERT précise que ce point d'information a pour objectif de présenter quelques grands principes du nouveau cadre budgétaire issu de la mise en œuvre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP).

Cette présentation constitue une première étape dans l'appropriation des nouvelles dispositions du décret, lesquelles doivent être présentées à l'organe délibérant, pour information, s'agissant des budgets 2013 à 2015, et pour délibération en conseil d'administration à compter du budget de l'exercice 2016.

L'EPA Masse souhaite soumettre, pour information, au conseil d'administration, le budget 2014 en tenant compte des nouvelles dispositions et des nouvelles modalités de présentation du décret GBCP. Pour ce faire, des contraintes informatiques devront néanmoins être préalablement levées avec l'adaptation du logiciel SIREP@Net.

Mme ROBERT indique que l'EPA Masse est soumis à ce nouveau texte, car, même si l'établissement n'entre pas dans la catégorie des administrations publiques, le décret constitutif de l'établissement de 1997 fait expressément référence au respect des règles de la comptabilité publique.

Mme ROBERT présente ensuite les principales dispositions budgétaires induites par ce nouveau cadre réglementaire et précise ce qui va changer pour l'EPA, en insistant sur trois points essentiels :

- l'adoption d'une comptabilité budgétaire distincte et autonome en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) ;
- l'évolution de la présentation du budget vers de nouveaux états budgétaires ;
- la mise en place d'un dispositif de contrôle interne comptable et de contrôle budgétaire portant sur l'exécution du budget et contribuant à l'évaluation de la performance de l'organisme.

La présidente remercie Mme ROBERT pour cette présentation et ajoute que la montée en puissance de ce nouveau dispositif fera l'objet de points réguliers en conseil d'administration et lors des commissions restreintes.

En l'absence de remarques sur ce sujet, la présidente propose d'examiner le deuxième point d'information à l'ordre du jour.

2 - Le dispositif de contrôle interne comptable et financier.

M. BOUDET présente le dispositif de mise en œuvre du nouveau plan de contrôle interne comptable.

Il rappelle en premier lieu quelques éléments de contexte :

L'année 2011 a vu s'achever la phase de rapatriement des comptabilités secondaires au sein de l'agence comptable centralisée (ACC) de Montreuil. 2012 est donc la première année de plein exercice de cette agence. Cette réorganisation a nécessité une profonde révision du contrôle interne qui prévalait jusqu'alors (contrôle fait dans les unités régionales avec supervision faite par le comptable principal).

M. BOUDET présente ensuite les évolutions mises en œuvre dès l'année 2013 et destinées à situer l'ACC dans la lignée d'un contrôle interne comptable formalisé, tel que préconisé par la DGFIP pour tous les EPN et tenant compte notamment des prescriptions applicables à tous les établissements publics (organigrammes fonctionnels, fiches d'auto-contrôle, plan d'action pluriannuel, cartographie et identification des risques, etc.). Afin d'identifier ces risques, l'établissement a pu bénéficier notamment de l'aide de la commission d'audit et de vérification des comptes (CAVC) ainsi que de l'appui du cabinet d'experts comptables MAZARS dont l'assistance a été requise à l'occasion des écritures de fin de gestion 2012 et de l'élaboration du compte financier.

M. BOUDET présente le plan d'action pluriannuel 2013-2014 qui va servir de cadre au développement des premiers axes de contrôle selon un principe de hiérarchisation visant à couvrir prioritairement les risques les plus importants. Pour l'année 2013, le contrôle interne développé par l'ACC devrait permettre d'aboutir à la maîtrise des risques comptables suivants :

- processus compte bancaire ;
- processus recouvrement ;
- processus arrêté des comptes des comptabilités régionales ;
- processus commande publique ;
- processus immobilisations ;
- processus stocks.

D'autre part, M. BOUDET signale, en accord avec le responsable de l'EPA, M.HULIN, et son adjointe, Mme ROBERT, que l'effort entrepris portera également sur l'apurement du compte 23 (problème des amortissements non réalisés se traduisant par un transfert au compte 21), dans une double démarche de contrôle interne engageant à la fois les ordonnateurs du Service central et les comptables de l'ACC.

Ce programme devrait permettre de lever les réserves émises par l'Inspection des services et permettra en outre au comptable de disposer d'une comptabilité rigoureuse et conforme aux règles de la comptabilité publique.

Enfin, M. BOUDET précise que les recommandations formulées par le cabinet MAZARS aideront elles aussi à se mettre totalement aux normes de la comptabilité publique. Il ajoute que ce cabinet, qui n'avait pas vocation à se prononcer sur la certification des comptes, a toutefois émis un avis très favorable sur les pratiques comptables de l'établissement.

La présidente remercie M. BOUDET. En l'absence de remarques sur ce point, elle propose de passer aux questions diverses.

III - QUESTIONS DIVERSES

M. MARTEAU (CFDT) demande si l'on connaît les dates des groupes de travail programmés dans les prochaines semaines.

M. HULIN revient sur l'échéancier fourni lors du dernier conseil d'administration :

-fin mai : groupe de travail sur la programmation immobilière (PI). Ce groupe de travail, dont les dates précises ne sont pas encore déterminées, portera notamment sur les nouvelles modalités de la PI.

-juin : groupe de travail sur la refonte du décret auquel viendra s'ajouter le groupe de travail sur les responsables de cité. Les deux groupes de travail, d'une demi-journée chacun, seront réunis sur une seule journée du mois de juin, dont la date reste à déterminer.

Des dates seront proposées aux organisations syndicales à la mi-avril. Mme CATALA (FO) remarque que le choix d'une date à la fin du mois de mai peut poser un problème eu égard à la tenue des élections le 30 mai.

M. HULIN souligne que ces dates peuvent toujours être repoussées, si nécessaire. Il rappelle cependant les échéances : concernant la refonte du décret, l'objectif reste de soumettre le nouveau décret au conseil d'État avant la fin de l'année 2013, une démarche qui implique un travail préalable de réflexion et de rédaction conséquent. Concernant les responsables de cités, l'objectif est de déterminer les nouvelles modalités à appliquer, avant le prochain conseil d'administration. Il souligne que les échéances de l'EPA sont effectivement nombreuses. De nouvelles dates peuvent toutefois être proposées sur le mois de juin, après les élections.

La présidente demande si d'autres questions se présentent.

En l'absence de questions supplémentaires et l'ordre du jour étant épuisé, la présidente remercie l'assistance et lève la séance à 12h40.

Le secrétaire,



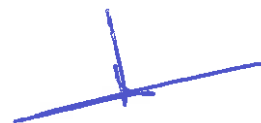
G. VALAX

La présidente,



H. CROCQUEVIEILLE

La secrétaire-adjointe,



F. LAURENT



DOUANE

CA MASSE du 4 MARS 2013

DECLARATION PREALABLE

Madame la Présidente,

Vous vivez aujourd'hui votre premier Conseil d'Administration de l'EPA Masse. Cette particularité douanière est le reflet des valeurs de solidarité manifestées depuis plus de deux siècles par les personnels de la DGDDI.

Nous vous souhaitons donc la bienvenue et tenons à exposer quelques éléments sur l'objet de l'établissement, nos attentes et les pratiques de notre organisation.

La Masse, cette particularité décrite comme une quasi-incongruité en 2007 par un audit de l'IGF a survécu malgré tout et nous espérons trouver en vous une interlocutrice qui saura manifester la volonté de pérenniser cet organisme.

Nul doute que vos services vous auront informée de la matière technique, pour autant la vocation de la Masse dépasse cette seule considération.

De vos futures décisions dépendront la qualité de l'offre en logements et de l'habitat, de quelques milliers de douaniers.

L'établissement a largement évolué ces dernières années, et certaines de ces évolutions comme la centralisation au niveau des DI des services régionaux risquent de dégrader le service rendu aux locataires.

Au delà des sources d'opposition que nous pourrions rencontrer à l'avenir, nous souhaitons voir perdurer les bonnes pratiques.

Ainsi, la mise en place d'une gestion pluriannuelle des investissements et le classement exhaustif des demandes de travaux émanant des CRM, constituent des avancées que la CFDT avait portées et dont nous souhaitons la continuité.

Lorsque il vous faudra procéder aux arbitrages budgétaires, les élus CFDT vous demandent de maintenir, voire d'augmenter la subvention à l'établissement sans laquelle de nombreux travaux de rénovation et d'entretien devraient être abandonnés.

Une marge existe :

Dernièrement vous avez fermé de nombreux services régionaux de la masse, ce que nous dénonçons. Et contrairement à ce qui s'était passé lors de la centralisation des agences

comptables secondaires, cette subvention n'a pas été abondée d'une partie des gains budgétaires induits par cette opération.

Enfin, dans une période difficile pour de nombreuses familles, nous vous demandons de faire preuve d'une grande modération en matière d'augmentation de loyers.

Les redevances d'occupation alimentent le budget nécessaire aux travaux évoqués précédemment. Toutefois, les personnels de notre administration subissent le gel du point d'indice ; ne grévez pas davantage leur pouvoir d'achat !

Les représentants du personnel CFDT continueront de porter des propositions au débat, dans l'intérêt du plus grand nombre et celui de l'EPA.

Nous attendons que les motifs d'accord soient plus nombreux que les causes d'opposition.



Madame la Présidente,

En premier lieu nous vous souhaitons la bienvenue à la tête de l'EPA Masse des douanes, institution à laquelle, vous aurez l'occasion de le constater, tous les syndicats de la maison douane sont très attachés.

Pour les syndicats FO et SNCD, l'EPA reste l'un des derniers espaces à caractère social de notre administration et il joue un rôle important dans la carrière des agents, dès leur arrivée dans leur service, puis tout au long de leur vie administrative.

Il est en effet accessible à toutes les catégories d'agents et revêt, en cette période où les problèmes de société sont nombreux, une valeur refuge pour tous nos collègues. Les administrateurs, ici présents de part et d'autre de la table, ont toujours œuvré pour optimiser le parc de logements, les interventions en matière de travaux, de même que les conditions d'occupation.

Aussi, les agents qui travaillent pour l'Etablissement se donnent-ils entièrement à leur mission et ne reçoivent souvent que bien peu de contrepartie ou de reconnaissance sur les services rendus.

Les différents présidents qui vous ont précédée, se sont efforcés de soutenir cet établissement et en ont plus ou moins préservé l'esprit qui se veut placé sous l'égide de l'entraide et non de la spéculation.

Au fil du temps, la Masse des Douanes est devenue un Établissement Public Administratif, certains de vos prédécesseurs ont initié la suppression du secours de Masse, assisté aussi à la baisse significative de la subvention de l'Etat, ainsi qu'au resserrement du réseau des ordonnateurs et des comptables.

L'EPA a donc contribué de manière significative à la réforme de l'Etat et nous espérons aujourd'hui, qu'après cette douloureuse et énième participation, les abnégations et les concessions s'arrêteront enfin.

Nous souhaitons que cet EPA, dont la santé est excellente, reste prospère et pérenne. Votre rôle en la matière sera à notre sens, fortement déterminant.

Un peu comme le domaine de la GRH, que vous connaissez bien, ce service traite de l'humain et dans cette dimension, il n'existe pas de petite mesure.

Sur les points à l'ordre du jour de ce conseil d'Administration, quelques remarques en préambule:

Tout d'abord, un satisfecit sur la gestion des comptes, sur le rapport d'activité relatif à l'année 2012 de l'établissement et sur les orientations constructives qui devraient avoir pour effet l'optimisation des-retours du C.A.S.

Sur les tendances à venir nous émettons cependant la crainte d'une professionnalisation accrue de certains postes. En effet, si cette évolution peut se révéler appréciable en période de plein effectif, elle nous semble actuellement dangereuse au vu de l'évolution dramatique du nombre d'emplois de la DGDDI.

Enfin, nos deux syndicats émettent le vœu que l'avenir de l'EPA ne soit pas à l'image de celui que nous redoutons tous pour la douane.

Les élus du SNCD et du SND FORCE OUVRIERE



**Déclaration préalable au Conseil d'Administration
de l'EPA Masse des Douanes du 4 avril 2013**

Madame la Présidente,

Comme indiqué dans la lettre ouverte à votre prédécesseur le 13 novembre dernier, les élus Solidaires Douanes n'avaient pas participé au conseil d'administration du même jour, dénonçant la désastreuse politique ultra libérale menée depuis de nombreuses années et réfutant l'obsession à rendre la douane "financièrement" rentable, compétitive, etc. soit la négation même du service public, à commencer par ses œuvres sociales.

Lors de votre rencontre, en tant que directrice générale des douanes, avec nos représentants, vous avez martelé les mêmes mots-clés que l'on peut résumer par : gains de productivité, suppressions d'emplois et plan social.

Vous avez aussi annoncé une série de groupes de travail sur le PSD, en même temps quasiment que d'autres sur le plan social, le tout dans un délai contraint de 2 mois. Tout ça au nom de la reprise du dialogue social, ce qui, pour le coup, laisse songeur.

En effet comment parler de laisser les agents s'exprimer sur le devenir de notre Administration alors même que votre projet est planifié et ficelé ! Allez-vous en faire de même pour l'EPA ?

Madame la Présidente, nous ne doutons pas un instant que vous vous soyez plongée attentivement sur l'histoire de la Masse des Douanes. Donc, vous avez compris l'attachement viscéral des personnels et de leurs représentants à cette institution. C'est l'héritage laissé aux douaniers par les générations précédentes.

Pour résumer, après avoir dépouillé les agents de leurs biens, la Douane dans une politique d'encaissement des loyers et d'absence de tout entretien a laissé le patrimoine immobilier du logement social en déshérence. Vous avez pu constater que le désengagement de l'état depuis quelques décennies a conduit à la création d'un établissement public, sans pratiquement de moyens, avec une gestion d'un parc immobilier trop longtemps non entretenu, et qui en est encore au b-a-ba des mises aux normes de sécurité, parce que l'on essaie de sauver ou maintenir à coup de bradage, pardon, cessions de cités.

Notre but aujourd'hui n'est pas de vous faire un inventaire ni sur l'état de la Masse, ni sur nos revendications : vous connaissez très certainement tout cela, mais nous restons naturellement à votre disposition si besoin...

Nous sommes venus aujourd'hui pour connaître votre vision du logement social douanier, vos ambitions sur le sujet, votre méthode...

Votre prédécesseur nous a habitué à la formule « on massacre/on fait croire qu'on fait tout pour sauver la maison » et les personnels ont souvent un sentiment de « spoliation », qu'il devient très difficile de contredire.

Madame la Présidente, quelle sera donc votre formule ? Nous sommes toute ouïe !



Déclaration préalable au Conseil d'administration du 4 avril 2013

Madame la Présidente,

Il ne nous a pas échappé que vous présidez pour la première fois un conseil d'administration de l'EPA Masse des douanes. A ce titre, les représentants élus du personnel du SNAD CGT vous souhaite la bienvenue dans vos nouvelles fonctions au sein d'une des plus belles œuvres sociale douanière, héritage d'une longue histoire de solidarités.

En revanche, l'héritage de votre prédécesseur a laissé certaines régions exsangues de logements domaniaux. Parmi les pertes, nous n'oublions pas les nombreuses remises au domaine de cités, la fin de la péréquation, de l'intermédiation, du secours de Masse, du réseau comptable secondaire, et la récupération sur travaux telle qu'elle est calculée aujourd'hui conduit à l'explosion du montant de la redevance d'occupation dans les cités domaniales. Tout cela a conduit aujourd'hui à un déséquilibre au profit des réservations et au détriment du parc domanial menaçant à terme le patrimoine donc l'existence de l'EPA Masse.

Enfin dernier avatar en date : le resserrement du réseau ordonnateur secondaire avec pour premier effet destructeur la perte de lien de proximité avec les locataires. Ce resserrement dicté par la RGPP engendre déjà des difficultés locales en particulier pour le suivi des travaux, sans parler de la charge exceptionnelle de travail qui incombe aujourd'hui aux CRM de regroupement. Le SNAD CGT veillera particulièrement à ce que cette charge de travail ne soit pas transférée sur les responsables de cités. Cependant nous aurons l'occasion de reparler du rôle des responsables de cités puisque vous avez consenti à la tenue d'un groupe de travail courant 2013.

Ce conseil d'administration est aussi l'occasion de réaffirmer au passage quelques unes de nos principales revendications :

- En effet, ce conseil d'administration se tient une fois encore dans un contexte socio économique dégradé où la rigueur est le seul mot d'ordre. Nos salaires restent désespérément gelés, sur ce sujet le SNAD CGT revendique que les augmentations annuelles de redevance d'occupation en cités domaniales soient elles aussi gelées .
- Nous n'oublions pas aussi les catégories les plus fragiles de nos collègues qui sont elles encore plus touchées par la rigueur : à savoir les veuves, veufs et retraités des douanes. Le SNAD CGT rappelle sa volonté de les voir traités comme des douaniers à part entière dans nos cités domaniales. D'ailleurs l'EPA ne commence t-il pas à franchir le pas lorsqu'il émet la proposition que des retraités vivant en cité des douanes domaniales puisse être adjoints aux responsables de cités ? Faut il y voir un bon présage pour la réécriture du décret de 97 ?

- Le logement social est donc plus que jamais une nécessité pour beaucoup de Français mais aussi une nécessité pour une majorité de douaniers en particulier pour ceux d'Ile de France. Cette région qui concentre le plus grand nombre de douaniers et de jeunes agents en sortie de stage. Et ce n'est pas la politique de réservations de l'EPA Masse, par ailleurs coûteuse, qui comble les demandes toujours plus croissantes en Ile de France. Sur les 5 dernières années plus de 4 millions d'€ ont été déboursés pour la réservation de 113 logements seulement. Même si nous reconnaissons les efforts entrepris par le service central pour trouver des solutions de logements pour nos collègues en région parisienne, nous restons persuadés qu'il faut rechercher des solutions pérennes par l'acquisition-construction. Une telle politique permettrait en outre une maîtrise des loyers et des critères d'accès alors que de nombreux collègues sont aujourd'hui exclus de l'accès aux logements sociaux car leurs revenus sont au dessus des plafonds ou au contraire ne permettent pas de couvrir le loyer. Engagez vous une véritable politique ambitieuse d'accroissement du parc immobilier francilien ?

En conclusion, nous ne pouvons que constater que nos œuvres sociales douanières comme l'œuvre des orphelins des douanes ou l'EPA Masse sont continuellement attaquées et voient leurs subventions diminuer d'année en année. Nous attendons de votre part une politique sociale digne de ce nom pour nos œuvres sociales douanières.

